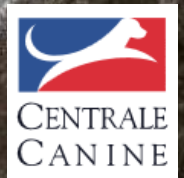




# 22<sup>ème</sup> NATIONALE D'ELEVAGE du C.F.E.M.L. le 27 Juillet 2019



## ROMORANTIN-LANTHENAY (41)

Avec Attribution

Des C.A.C.S. et R.C.A.C.S. ouvrant au titre de « Champion de France de Conformité au Standard »  
Des 1<sup>er</sup> « Excellent » ouvrant au titre de « Champion National Jeune » et « Champion national Vétérán »

Permettant aux sujets qualifiés « excellent » de prétendre à la cotation 4 : « Sujet Recommandé »

Confirmation - Test ADN (sous réserve de validation)

**NATIONALE D'ELEVAGE AVEC CAGES \***



**DATE LIMITE DE RECEPTION DES ENGAGEMENTS PAPIER : 06 juillet 2019**  
**DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS INTERNET : 13 juillet 2019**

### Langhaars - Petits et Grands Epagneuls de Münster

#### Renseignements

Mme AUGER Patricia  
Tél : 06 82 14 13 34  
contact@sauldraie.com

#### Engagement Internet

[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)  
paiement sécurisé

#### Engagement papier

Mme BOULANGER Magali  
45 route de l'Hérauderie  
Le Bouchet  
86140 LENCLOITRE

Vous pouvez faire une copie de cette feuille d'engagement, la télécharger sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) ou sur notre site [www.cfeml.com](http://www.cfeml.com)

#### RECOMPENSES :

- Souvenir à chaque exposant
- Récompense et diplôme à chaque participant
- Récompense aux « meilleurs »

#### Jury:

Il sera communiqué sur le site dès validation complète

28 juillet 2019 :

**TEST D'APTITUDES NATURELLES (TAN)** ouvert aux chiens âgés de moins de 36 mois  
**INITIATION** aux épreuves de travail (Field - B.I.C.P.)

## PROGRAMME

### Samedi 27 juillet : Nationale d'Élevage

- 8h00 : Accueil des participants  
9h00 : Début des jugements  
Animations :  
- Junior Handling  
- Présenter en exposition  
- Notions de toilettage
- 11h30-14h00: Repas sur réservation précédé d'un apéritif offert par la municipalité
- A partir de 14h30: Présentation lots d'affixe et d'élevage  
Meilleurs de race  
Meilleurs de la N.E.
- 16h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
Approbation des statuts et règlement intérieur du CFEML.  
16h30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
Ordre du jour :
- Informations du Président
  - Rapport Moral du Président
  - Rapport Moral du Secrétaire
  - Rapport Moral du Trésorier
  - Questions diverses
- Les questions diverses sont à faire parvenir par écrit au Président au minimum 1 mois avant la date de la Nationale d'Élevage.
- A partir de 17h30: Remise des Récompenses de la N.E.  
Remise des Récompenses des titres 2018  
Apéritif offert par le club

### Dimanche 28 juillet : T.A.N. et initiation

- 8h00 Appel des concurrents  
8h30 Contrôle vétérinaire  
9h00 Départ sur les terrains  
Vers 13h00 Résultats et remise des prix  
Repas sur réservation

#### JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT PAPIER :

- La photocopie du Certificat Antirabique ou du Passeport pour les chiens venant de l'Étranger
  - La photocopie du résultat radiologie des hanches
  - Une enveloppe affranchie libellée à votre nom et adresse
  - Votre règlement par chèque à l'ordre du C.F.E.M.L ou vous pouvez effectuer un virement sur le compte du CFEML : Crédit Agricole Nord de France IBAN : 1670 6000 3216 2008 3970 672
- Joindre le justificatif de virement avec votre inscription.

Envoyez le tout par courrier **avant le 06 juillet** à :

**Mme BOULANGER Magali**  
45 route de l'Hérauderie – Le Bouchet  
86140 LENCLOITRE

## TEST ADN

Depuis 2016, la SCC a rendu obligatoire l'identification génétique de tous les chiens à partir de la cotation 2 :

Le C.F.E.M.L. va essayer de vous offrir la possibilité d'effectuer le test ADN le jour de la Nationale d'Élevage.

Renseignements et inscription uniquement par mail :  
ptitmunst86@live.fr

### BUVETTE à l'intérieur de l'exposition

#### REPAS

**Repas de Gala vendredi soir** Boissons comprises  
Salade périgourdine (mousse de canard, jambon cru, magret fumé)  
Rôti de veau forestière  
Salade 2 fromages avec chèvre  
Framboisier  
*(Sont envisagés pendant le repas une projection sur la Sologne et Romorantin – ambiance musicale)*

**Repas buffet samedi et dimanche midi** Boissons non- comprises  
3 salades – crudités différentes et charcuteries  
saumon farci  
jambon  
filet mignon de porc  
poulet  
fromages  
salade de fruits, tartes aux fruits, mousse chocolat.

**Repas plateau traiteur samedi midi** Boissons non- comprises  
2 entrées  
3 viandes froides  
fromage  
tarte  
*(Sont envisagés pendant le repas une projection des photos de la journée – ambiance musicale)*

**Repas de N.E. samedi soir** Boissons comprises  
salade de la mer (mesclum, tartare saumon, saumon fumé, rillettes, gambas)  
Jambon à l'os au miel sauce morilles et légumes  
salade 2 fromages avec chèvre  
tarte tatin et sa glace

**Non-adhérents : pensez à prendre votre adhésion au CFEML avant de vous engager afin de bénéficier des tarifs réduits. Toute adhésion prise sur place ne donnera pas lieu à un remboursement de la différence des engagements.**

**(\*) Des cages seront disponibles sur place, sauf soucis de transport indépendant de notre volonté (grèves....)**

### Comment présenter son chien au juge

Le chien doit être propre ; si besoin lui donner un bain. Pour éviter que le poil ne soit trop souple, faites-le quelques jours avant, ou faites un simple rinçage à l'eau tiède, sans savon. La veille du concours, brosser le chien, couper les poils entre les doigts de pieds qui dépassent et supprimer le poil mort.

**Présentation en statique – Le chien doit être entre vous et le juge**

- positionner votre chien à l'endroit indiqué par le juge, de façon à ce que le juge voit son profil.
- faire en sorte que votre chien se tienne debout, les 4 pattes à l'aplomb du corps, suffisamment écartées, mais pas trop.
- la laisse doit pouvoir être peu tendue, ce qui nécessite un certain entraînement

Conseils : Exercez-vous devant un miroir, cela vous permettra de voir l'image de votre compagnon telle qu'elle apparaîtra au juge placé devant vous. Faites cet exercice plusieurs jours de suite pour habituer le chien.

**Présentation aux allures - Le chien doit être entre vous et le juge**

• Tenir la laisse de la main gauche et tourner dans le sens opposé aux aiguilles d'une montre. De cette façon le chien se trouve à l'intérieur du cercle et se présente devant le juge.

Vous devez courir afin que votre chien puisse trotter. Il ne doit ni marcher, ni aller à l'amble (pattes avant et arrière en parallèle), ni galoper. La laisse doit être lâche, et le chien doit pouvoir développer son allure au trot

22<sup>ème</sup> NATIONALE D'ELEVAGE DU CFEML - **AVEC CAGES\*** - samedi 27 JUILLET 2019  
à ROMORANTIN - LANTHENAY sous le patronage de la Société Canine  
**FEUILLE D'ENGAGEMENT**

(une feuille par chien - photocopies acceptées ) à compléter à l'aide du Certificat de naissance ou du Pedigree de votre chien

Réservé à l'organisation  
N° d'arrivée :

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus. Ne pas oublier de vous munir du carnet de santé, du certificat de naissance ou du pedigree, et des pièces justificatives de son engagement en classe travail ou champion.

NOM DU CHIEN + AFFIXE : .....

RACE : ..... N° Identification : .....

Sexe : ..... N° LOF : ..... Né(e) le : ..... Dysplasie : .....

Nom du père : .....

Nom de la mère : .....

Nom du producteur : .....

Nom du propriétaire : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Mail : .....

**Dimanche 28 juillet**  
**Inscription au TAN**  
Nom du Conducteur : .....

**Inscription à l'initiation**

CLASSES D'ENGAGEMENT **CONFIRMATION**  **Numéro d'adhérent C.F.E.M.L. 2019 : .....**

Intermédiaire (15-24 mois) :  Ouverte (min.15mois) :  Travail (min.15 mois) : \*\*  Jeune (9-18 mois) :   
\*\*\*joindre justificatif SCC ou carnet de travail

Champion de beauté (min. 15 mois) : \*\*\*  Puppy (6-9mois) :  Baby (4-6 mois) :  Vétéran (+ 8 ans) :   
\*\*\*joindre justificatif SCC ou FCI

**Lot reproducteur** :   
sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs

**Lot d'Affixe** :   
3 à 5 sujets de même race portant le même affixe

**Photographies** : L'organisation aura désigné des photographes œuvrant pour son compte afin d'étayer la bibliothèque de l'association, (utilisation pour le site, la revue et tout support médiatique ventant positivement nos races). Si une personne s'oppose à la prise en photo de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée

**RAPPELS :**  
Seules les CLASSES « INTERMEDIAIRE – OUVERTE et TRAVAIL » donnent droit à L'ATTRIBUTION DU C.A.C.S.  
Seuls les chiens classés 1 et 2 de ces classes indemnes de dysplasie de la hanche : A ou B, peuvent concourir pour le CACS ou RCACS.

TARIFS DES ENGAGEMENTS	TARIFS REDUITS ADHERENTS	TARIFS NON ADHERENTS	SOMME A PAYER
Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement aux engagements en classe jeune, intermédiaire, ouverte, travail et champion.			
1 <sup>er</sup> CHIEN (catalogue compris)	35 €	49 €	
2 <sup>ème</sup> CHIEN	30 €	44 €	
3 <sup>ème</sup> CHIEN	25 €	39 €	
4 <sup>ème</sup> CHIEN et suivants même propriétaire	10 €	20 €	
Puppy – Baby	10 €	20 €	
Vétéran - ou Chien ne concourant pas	10 €	20 €	
Lot d'Affixe	10 €	20 €	
Lot Reproducteur	10 €	20 €	
Confirmation (sans engagement à la N.E.)	0 €	42 €	
<b>TAN du 28 juillet 2019</b>	<b>36 €</b>	<b>72 €</b>	
<b>INITIATION du 28 juillet 2019</b>	<b>36 €</b>	<b>72 €</b>	
<b>REPAS SUR RESERVATION</b>	<b>Nombre repas</b>	<b>Tarif/repas</b>	<b>Total repas</b>
Repas de gala vendredi soir		30 €	
Repas Samedi midi (buffet)		18 €	
Repas samedi midi (plateau traiteur)		12 €	
Repas de la N.E. samedi soir.		30 €	
Repas Dimanche (buffet)		18 €	
<b>MONTANT TOTAL A REGLER</b>			

**ATTESTATION**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, aujourd'hui est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

En vous inscrivant, vous acceptez que le C.F.E.M.L. mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer le fonctionnement du club. Pour tout renseignements sur les RGPD, rendez-vous sur le site [www.CFEML.com](http://www.CFEML.com)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature :

**LIEU, DATE** - L'exposition se tiendra à Romorantin-Lanthenay le samedi 27 juillet 2019.

**ARRIVEE ET JUGEMENTS** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures.

Les jugements commenceront à 9 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

**LOGEMENT** - Les chiens pourront être logés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

**SORTIE DES CHIENS** - La sortie des chiens s'effectuera seulement à partir de 15h00.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du Président de la société organisatrice.

**PRESENTATION** - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le contrôle de l'identification des animaux, des certificats et l'examen sanitaire des animaux présents - tés sont assurés par des vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département, qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes Lot d'Affixe et Lot de Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles (1) est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1<sup>er</sup> chien est indiqué catalogue compris.

Pour les engagements en Lots d'Affixe et Lot de Reproducteur, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquis le montant.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

#### ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

**Seuls les chiens indemnes de dysplasie de la hanche : A ou B, peuvent concourir pour le CACS ou RCACS.**

**Les chiens Champions CS peuvent uniquement s'inscrire en classe Champion.**

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** (donnant droit, pour les chiens indemnes de dysplasie A ou B à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit pour les chiens indemnes de dysplasie A ou B à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit pour les chiens indemnes de dysplasie A ou B à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de 15 mois minimum et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.

**CLASSE BABY** - 4 à 6 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

**CLASSE PUPPY** 6 à 9 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant. Elle ne donne pas lieu à classement.

**CLASSE JEUNE** - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION** - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. (Photocopie du diplôme à joindre à la feuille d'engagement)

**CLASSE VÉTÉRAN** - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**Cette classe ouvre droit au titre de Champion vétérane**

#### CLASSE NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**CLASSE LOT D'AFFIXE** : Classe pouvant être constituée sur place Pour au minimum 3 chiens de même race et variété (maximum 5), sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait sur le ring d'honneur

**CLASSE LOT DE REPRODUCTEUR** : pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 1 reproducteur (mâle ou femelle), accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs, issus de au moins deux portées différentes et pouvant appartenir à des propriétaires différents. Tous les chiens y compris le reproducteur doivent être déjà engagés en classe individuelle.

Un seul lot est possible pour un même reproducteur  
**REGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du Club Français des Épagneuls de Münster et du Langhaar. Ils resteront acquis au CFEML, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Il sera envoyé un accusé de réception (ou une carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

**CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS** - La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

#### REFUS OU EXCLUSIONS

1/ - Des engagements - La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2 / - Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

#### JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront classés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

#### QUALIFICATIFS

**EXCELLENT** : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

**TRES BON** : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas éliminatoires.

**SUFFISANT** : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition physique.

**DISQUALIFIE** : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation. Dans chaque classe, sauf la classe Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Ils s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif. Le 1<sup>er</sup> prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

**C.A.C.S.** Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> EXCELLENT en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel et

**indemne de dysplasie de la hanche : A ou B.** Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2<sup>ème</sup> est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, et indemne de dysplasie de la hanche : A ou B, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- Ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

- S'il a déjà le titre de Champion de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

**RECLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le CFEML, avec extension possible aux manifestations organisées par la Société

Centrale Canine :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service

• ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

#### CONFIRMATION

Une liste des modifications intervenues après édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

#### SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment. La décision du Service vétérinaire est sans appel.

#### AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et Hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la rage, la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

**Tout engagement internet ou papier, valide votre lecture et acceptation du présent règlement**